



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2011



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2012



Le **CONSEIL** d'Administration

MARTINE CARBONNELLE
ARTHUR CORNET DE WAYS-RUART
CHARLES-LOUIS D'ARENBERG
PATRICK DAVID
LUC DE CORDIER
ETIENNE DE DORLODOT
BENOÎT DE MONTPELLIER
FRANÇOIS DESCLÉE DE MAREDSOUS
DOMINIQUE GODIN
DAMIEN GRÉGOIRE
HENRY NAVEAU
FRÉDÉRIC PETIT

ETIENNE SNYERS
XAVIER DE MUNCK
JACQUES DE THYSEBAERT

PRÉSIDENT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
TRÉSORIER



NTF asbl

Rue Borgnet 13, 2^e étage
5000 Namur
Tél : +32 (0)81 26 35 83
Fax : +32 (0)81 26 35 84
info@ntf.be
www.ntf.be

Sommaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTRODUCTION

LE MOT DU PRÉSIDENT

LES GRANDS DOSSIERS

NATURA 2000

SUBVENTION VULGARISATION

ASSISTANCE À LA DEMANDE DES INDEMNITÉS NATURA 2000

TÉMOIGNAGES DE MEMBRES

LA CHASSE

CERTIFICATION FORESTIÈRE

LES TERRES AGRICOLES

COMMISSIONS DE FERMAGE

BAIL À FERME

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

VOIRIE VICINALE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

BIOMASSE

ÉOLIEN

NOS PARTENAIRES : TÉMOIGNAGES

NOS INTERLOCUTEURS ONT LA PAROLE

COMMUNICATION

INFORMATION ET SERVICE À NOS MEMBRES :

RENCONTRES FILIÈRE BOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

LIBRAMONT

LES MEDIAS :

REVUE DE PRESSE

INTERNET

VIE DE L'ASSOCIATION

ORGANIGRAMME

RÉFLEXION SUR LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

Introduction



NTF vous représente dans les organes consultatifs ou décisionnels suivants :

Fondée en 2003, NTF est l'association qui représente et défend les intérêts moraux et matériels des propriétaires de biens ruraux – forêts et terres agricoles – en Wallonie. Elle répond, au niveau régional, au besoin sans cesse croissant de représentation professionnelle de ces derniers vis-à-vis de décideurs politiques en quête d'interlocuteurs spécifiques et experts.

L'action de NTF vise à faire reconnaître et respecter le rôle d'acteurs économiques des propriétaires ruraux et, de cette manière, à garantir le développement économique des espaces ruraux dans une durabilité sociale et environnementale. C'est grâce à une politique de dialogue avec tous les acteurs de la ruralité que nos plus grands succès ont été engrangés.

- au **Conseil Supérieur Wallon des Forêts et de la Filière Bois** dont elle assure la présidence,
- au **Conseil Supérieur Wallon de la Chasse**,
- au **Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD)**
- au **Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature**
- à l'**Office Economique Wallon du Bois (Administrateur)**
- à **Naturawal (Administrateur)**
- à **Valbiom (Administrateur)**
- à la **Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)**
- au sein des **5 Commissions provinciales de fermage**
- au sein des **8 Commissions de Conservation**
- au **Forum PEFC Wallonie**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année aura, sans doute plus que les autres encore, été riche en actions dans tous nos domaines de compétence : révision des coefficients de fermages, nouveau recadrage de Natura 2000, vote d'un décret sur les chemins et sentiers vicinaux, plan de développement de l'éolien ou contestation de l'actuelle législation sur la chasse.

Dans tous ces dossiers, NTF a été active et a pu faire valoir vos intérêts en les inscrivant dans une démarche où le rôle positif de la gestion privée a été systématiquement mis en avant.

Les succès ne sont pas toujours au rendez-vous et les efforts à déployer sont très importants pour rassurer et convaincre. Par exemple, le dossier des chemins communaux sur lequel nous revenons dans les pages qui suivent est mal engagé. La volonté d'ouvrir au maximum l'accès à la nature et la perception que cette demande sera perçue comme positive par le plus grand nombre rend ce dossier très délicat. Après le vote d'un décret et des décisions gouvernementales proactives, nous tentons, en partenariat avec la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), de faire valoir une autre approche où le propriétaire serait un acteur incontournable des modifications projetées.

NTF a construit, pierre après pierre et relation après relation, un réseau d'alliances fortes qui peu à peu sont devenues porteuses d'avenir pour toutes les parties concernées. C'est ainsi que nous sommes en relation très étroite avec les agriculteurs, les environnementalistes et les communes. C'est souvent dans ce cadre que nous avons pu obtenir nos succès les plus importants, que ce soit en Natura 2000, dans le code forestier et en particulier pour la suppression des droits de succession ou même indirectement dans l'augmentation des fermages.

Pour convaincre, NTF doit être crédible et notre crédibilité – qui est celle des propriétaires – est essentielle. Toute incohérence dans notre positionnement est immédiatement utilisée contre nous et les critiques qui généralisent des faits, même exceptionnels, sont des moyens faciles utilisés contre nous.

Cependant, soyons très clair : la situation wallonne n'est pas favorable aux propriétaires. Elle est caractérisée par les situations et les tendances fondamentales suivantes :

- une poussée continue visant, sur base d'une notion de plus en plus élargie d'utilité publique, à empiéter sur les droits liés à la propriété privée ;

- une conviction « a priori » de la nécessité absolue de prendre des mesures de protection de la nature dans tous les domaines ;
- une crise budgétaire dont les effets vont croissant et auront un impact tant sur les dépenses liées à des compensations d'obligations d'utilité publique que, le cas échéant, par le biais de recettes nouvelles.

Faut-il ajouter qu'en Wallonie les tendances politiques dominantes n'ont pas pour objectif premier la défense de la propriété privée ?

Notre association doit donc déployer des efforts importants. Les démarches individuelles sont indispensables au niveau des cabinets, de l'administration ou des groupes politiques pour arriver à convaincre. Il ne suffit plus de siéger dans un groupe de travail ou un comité pour avoir une influence, il faut aujourd'hui persuader une majorité d'acteurs. De plus, et c'est une des plus grandes réussites de notre association, il faut avoir accès et pouvoir s'asseoir aux véritables tables décisionnelles.

Les moyens humains de NTF sont limités en nombre, nos trois collaborateurs sont sans aucun doute le groupe le plus petit qui puisse se trouver dans les acteurs wallons actifs dans la ruralité. La qualité et l'engagement personnel total permettent cependant, de manière certainement encore insuffisante, d'assurer à la fois la défense des droits des propriétaires mais aussi le service que nos membres sont en droit d'attendre. Qu'ils reçoivent ici le témoignage de toute notre reconnaissance.

C'est une année importante qui s'est écoulée, durant laquelle NTF a pu tenir son rôle. C'est avant tout grâce au soutien de nos membres qui ont rejoint nombreux notre association que ce résultat a été possible. C'est aussi grâce à l'engagement du conseil d'administration qui, collectivement et solidairement, a fait face aux nombreuses sollicitations et a suivi les dossiers avec toute l'attention qu'ils méritent. C'est enfin grâce aux soutiens personnels et aux prestations bénévoles de nombreux membres que nous avons pu être présents sur tous les fronts. Que tous soient chaleureusement remerciés.

Vous trouverez ci-après de plus larges explications sur les grands dossiers qui nous ont occupés. Nous y avons joint quelques témoignages de nos interlocuteurs ou partenaires principaux. S'agissant de points de vue qui leur sont propres, ils sont intéressants pour mieux comprendre le contexte dans lequel nous œuvrons. Nous vous souhaitons une agréable lecture.



Les grands DOSSIERS

© S. de Voghel

NATURA 2000

L'année 2011 a été marquée par le dossier Natura 2000 à plus d'un titre.

L'élément majeur pour les propriétaires est très certainement la mise en place du régime de protection provisoire dans 232 sites. Ces sites sont maintenant protégés de toute dégradation majeure en attendant l'enquête publique qui validera leur statut définitif. Cette étape a eu comme conséquence principale pour les propriétaires l'obligation de mettre en œuvre les mesures générales prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon mais également de faire valoir leurs droits aux dédommagements financiers qui avaient été négociés. NTF a fait valoir auprès du Ministre Benoît Lutgen la nécessité d'assister les gestionnaires forestiers concernés, tant dans l'information sur ce nouveau cadre réglementaire que dans la familiarisation avec les procédures complexes et précises de demande des dédommagements financiers. Sa réponse positive a permis à NTF de disposer des moyens nécessaires pour remplir ces deux objectifs. Nous les abordons précisément ci-dessous.

Le travail de négociation de NTF, moins visible pour les membres, a continué de mobiliser énormément de temps et d'énergie. Un régime de protection provisoire est mis en place depuis janvier 2011, mais nécessite de multiples adaptations aux réalités de terrain. Un régime définitif, qui précisera des mesures complémentaires, est certes défini mais de nombreux textes légaux doivent être finalisés. Ils doivent intégrer des adaptations tant sur le plan légal que technique. Le respect des engagements initiaux est le souci permanent qui anime la collaboration de NTF à ces travaux.

A l'occasion des déclarations de superficies, NTF a constaté des modifications de périmètres des sites par rapport aux espaces prévus initialement et parus au Moniteur Belge. C'est sur réaction de NTF que le Ministre en charge a contesté cet accroissement de 12.000 hectares impactant des gestionnaires convaincus de ne pas être concernés. Il a donc été amené à reporter les enquêtes publiques prévues en 2011.

NTF tient à ce que ce projet sociétal se mette en place avec le moins de soucis possible pour les propriétaires. L'association poursuit son accompagnement des acteurs en les informant et en suggérant des améliorations de procédures existantes ou en cours d'élaboration aux Administrations compétentes.

SUBVENTION VULGARISATION

En 2011, NTF a bénéficié d'une subvention de la Région Wallonne « en vue de l'appui technique pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000, l'information et la formation des propriétaires et gestionnaires ruraux concernés ».

Cette subvention porte principalement sur 5 missions :

- L'information et l'encadrement des propriétaires, gestionnaires et fédérations professionnelles
- L'information sur Natura 2000 auprès des représentants ruraux au sein des commissions de conservation
- L'appui à Naturawal pour optimiser ses actions vers le monde forestier
- Le suivi des développements juridiques
- L'assistance aux gestionnaires et propriétaires forestiers dans leurs demandes d'aide.

Concrètement, cette subvention a permis de réaliser les actions suivantes :

- La tenue de 7 séances d'information de terrain qui ont rassemblé 145 participants.
- L'information régulière de plus de 1000 propriétaires et gestionnaires sur divers sujets liés à Natura 2000 (enquêtes publiques, déclaration de superficie, cartographie personnalisée de Natura 2000,...) via l'envoi par mail de 4 « Flash Info ».
- L'analyse des projets de désignation des unités de gestion sur 7 propriétés, dans le but d'informer l'administration sur un certain nombre d'erreurs ou d'interprétations différentes de la réalité de terrain. Ces remarques seront prises en compte afin de modifier la cartographie des unités de gestion en prévision des enquêtes publiques de 2012.
- L'assistance à Naturawal dans la tenue de ses séances d'information Natura 2000.
- Enfin, cette subvention permet à NTF d'avoir accès aux éléments en cours de négociation, de les analyser et de contribuer de manière constructive au projet, dans l'intérêt des propriétaires.

ASSISTANCE À LA DEMANDE DES INDEMNITÉS NATURA 2000

La protection des sites Natura 2000 implique, pour les propriétaires forestiers, la mise en œuvre de mesures favorables au maintien en bon état des habitats concernés et dans certains cas, d'envisager des actes de restauration. Ces mesures ne sont pas neutres sur la gestion et le revenu des gestionnaires. Les conséquences financières ont été longuement négociées et arbitrées par le politique. NTF veille en permanence à l'équilibre entre contraintes et dédommagements, mais se préoccupe aussi de la difficulté pour les gestionnaires de rédiger la déclaration de superficie administrativement nécessaire. Afin de garantir le succès de Natura 2000, le Ministre Benoît Lutgen a répondu positivement à la demande de NTF d'octroyer aux gestionnaires une compensation financière. Il leur a donc permis de bénéficier d'une aide aux déclarations de superficie pour le secteur forestier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Dans le cadre des missions liées à cette subvention, NTF a assisté 240 propriétaires ou gestionnaires pour remplir et corriger leur déclaration de superficie.

NTF a assuré le remplissage de 111 dossiers de déclaration de superficie dont plus de cent se sont révélés éligibles aux indemnités. Cela représente un total de 4350 ha de forêt déclarés en Natura 2000.

NTF a également assisté 40 propriétaires dans le cadre des corrections demandées par l'Administration.

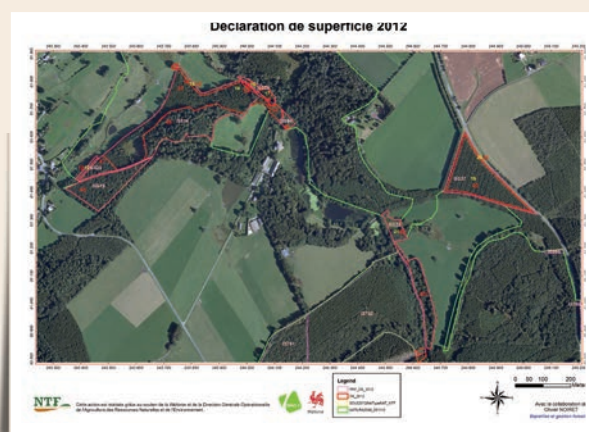
Enfin, l'Administration fait appel à l'expertise de NTF dans le cadre de cette collaboration pour l'analyse et des suggestions d'adaptation et d'amélioration des procédures. NTF a, entre autres, servi de pilote pour tester une future déclaration de superficie en ligne.

TÉMOIGNAGES DE MEMBRES

Si NTF n'existait pas, il faudrait d'urgence le créer ! J'ai beaucoup apprécié l'aide de NTF dans la cadre de la mise en place de Natura 2000. Non seulement par les séances d'information sur le terrain, dans les bois, mais aussi l'aide personnalisée pour finaliser le document en leur bureau de Namur. Simon-Pierre Dumont a fait preuve de grande patience et de beaucoup de pédagogie. Je l'en remercie infiniment. Pour être complet, j'ajoute que Naturawal a également fait un très beau boulot.

Monsieur De Munck m'a donné à plusieurs reprises des conseils judicieux. Entre autre, en termes de bail à ferme. MERCI

MJ - 1190 Bruxelles



Mon expérience de collaboration avec l'équipe de NTF dans le domaine de Natura 2000 date d'il y a plus d'un an quand j'ai reçu ma déclaration de superficie et mes premiers photoplans. Tournant les documents dans tous les sens, je n'y comprenais rien, notre propriété familiale ayant un grand nombre d'hectares pour un seul numéro cadastral ne « tenait » pas sur une seule feuille.

Après un coup de téléphone, j'obtiens un rendez-vous avec l'équipe de NTF qui constate qu'une réunion avec Madame Flore et son staff s'impose. Sitôt dit, sitôt fait et sitôt de nombreux problèmes administratifs réglés avec l'administration.

Une quinzaine de jours plus tard, les bons documents de déclaration de superficies me parviennent. Cela ressemblait plus à une feuille de loto qu'à autre chose. Au lieu de mettre des croix, on attendait de moi d'y mettre des chiffres ! Tant bien que mal je remplis les documents et les renvoie, tout fier d'avoir réussi. Un mois plus tard une lettre m'apprend que le nombre d'arbres morts n'était pas correct, qu'il manquait moins d'un ha pour faire le compte total, etc.

Un nouveau coup de fil à NTF et en une demi-heure le problème était réglé ! Merci Simon Pierre Dumont.

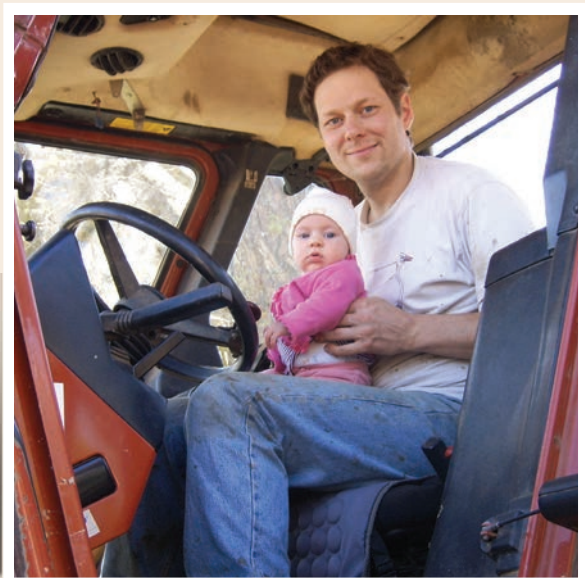
Pendant des mois, marquant patiemment les arbres morts et ceux à destination biologique, je me disais que mon travail administratif était terminé.... Jusqu'au jour où je reçois une grande enveloppe avec de nouveaux photoplans et une nouvelle « feuille de loto », cette fois-ci à moitié remplie, à moi de la compléter.

Au lieu de jouer au Tartarin de N 2000, je téléphone immédiatement à Simon Pierre Dumont qui, très professionnellement, m'a aidé à remplir le document et en deux heures de temps le tour était joué.

J'oublie de mentionner que durant l'été dernier une équipe de NTF s'est rendue sur place pour se rendre compte de certaines réalités sur le terrain : avec courage ils ont arpenté des ruisseaux et des drains, des prairies de fauche et des cultures à gibier. Ils étaient aussi à l'aise en botte sur le terrain qu'avec leur ordinateur et leur crayon au bureau.

Si c'est à refaire, je n'hésite pas, leur numéro de téléphone est sur mon bureau.

Jean Speth



A environ 10 km de chez moi, une jolie prairie traversée par un ruisseau, accueille depuis de nombreuses années des camps scouts. Un jour, les propriétaires étant décédés, les héritiers décident de mettre la parcelle en vente publique.

Etant ancien scout, j'achète la parcelle afin d'accueillir à mon tour des camps scouts à cet endroit. Cette parcelle est en Natura2000 comme la plupart des parcelles avec ruisseau de ma région.

Après les formalités d'achat, j'introduis les différents documents nécessaires pour obtenir l'agrément obligatoire camps scouts. Logiquement, les autorisations devaient être accordées sans soucis car la parcelle respecte toutes les conditions de la législation. Eh bien non !

Il s'ensuivit un refus d'agréer la parcelle à cause de Natura2000. Ce refus fut naturellement motivé. L'argument principal était la préservation des papillons. Mot pour mot, voici deux extraits évocateurs de la motivation : «L'inévitable piétinement lié à la présence de mouvements de jeunesse dans ces parcelles détruirait les renouées bistorte, et par-là la population de ces deux papillons». «Le site est en outre fréquenté, entre autres, par le martin pêcheur, le cingle plongeur et la cigogne noire, espèces farouches qui ne s'accommodent pas d'une fréquentation de leurs sites de nidification ou de nourrissage». Chacun jugera de la pertinence d'une telle argumentation. Un propriétaire recevant ce type d'argumentation doit donc comprendre qu'un enfant de 20 kg pendant quelques semaines effectuerait une pression au sol plus forte qu'une vache de 500 kg pendant toute l'année. Concernant la fréquentation du site, les enfants dans la prairie vont chasser les oiseaux, mais la parcelle est entourée par une promenade communale

fortement fréquentée ouverte toute l'année et les utilisateurs de celle-ci n'effrayeraient pas les oiseaux. Quid? Pour terminer la description de l'endroit, il est nécessaire de savoir que la parcelle est en unité de gestion sous faibles contraintes et que l'arrêté de désignation n'est pas encore publié.

Dans les différents documents d'information et de promotion de Natura2000, il est invoqué 3 niveaux graduels de protection : actes interdits, actes soumis à autorisation et actes soumis à notification.

Dans les exemples concrets de ces mêmes documents officiels, les camps scouts sont textuellement repris comme exemple d'actes qui seront soumis à notification dès que l'arrêté de désignation sera publié.

La notification, en français universel, est la formalité par laquelle on tient officiellement une personne informée du contenu d'un acte auquel elle n'a pas été partie. En aucun cas, il ne s'agit d'une demande d'autorisation.

Dans mon cas, la notification s'est transformée en refus. Si l'acte de notification est une demande d'autorisation, à quoi correspondra le degré supérieur qui est normalement une demande d'autorisation ? Manifestement, il y a quelque chose de pas très net dans ce dossier. Natura2000 est le prétexte à l'interdiction. Ces dossiers 'écologiques' sont, e.a. régis par le principe de précaution qui peut dans certains cas permettre à des personnes d'abuser de leur autorité et de faire preuve de beaucoup de subjectivité. Ce principe de précaution est très proche du délit d'intention qui est appliqué dans la plupart des régimes totalitaires. Ne disposant d'aucun appui extra-légal, je me retrouvais dans la situation du pot de terre contre le pot de fer.

Etant affilié à N.T.F., j'ai décidé de les contacter afin de débloquer la situation et de fortifier le pot de terre. Via N.T.F., nous avons pu commencer une concertation. NTF, de par son poids, oblige la région wallonne à discuter et cette discussion se déroule ainsi d'une manière équilibrée et constructive. Nous avons eu plusieurs visites sur les lieux afin de réaliser un inventaire complet du site, d'exposer les différents points de vue et de tendre vers un consensus acceptable par toutes les parties. J'ai cependant eu la grande chance que le représentant principal de la région wallonne (un membre de la DNF) soit bien conscient que la réussite de Natura2000 passe par une adhésion des propriétaires. Une année plus tard, ces réunions se sont soldées par un accord. Les camps scouts pourront se dérouler sous diverses conditions de préservation de la nature. Je remercie donc NTF de m'avoir apporté son soutien.

Jean-François Gérardy

LA CHASSE

L'équilibre 'forêt-gibier' reste au centre des préoccupations des forestiers.

Les cerfs et biches particulièrement peuvent être un fléau pour le sylviculteur et les densités moyennes restent localement trop importantes. Après une augmentation considérable au début des années 2000, une certaine stabilisation a été constatée au cours des 5 dernières années. Là où les situations étaient les plus critiques, nous sommes intervenus à la demande de nos membres pour obtenir une augmentation sensible des plans de tir. Nous avons souvent été entendus et depuis deux ans, les efforts demandés ont été très conséquents. Cette année, de nombreux plans de tir n'ont pas pu être réalisés, souvent malgré la bonne volonté des chasseurs. Nous verrons, grâce aux estimations de population établies sur base des recensements, si les populations sont restées stables ou, en cas de baisse très conséquente, si les demandes de tir étaient effectivement excessives.

En tout état de cause, nous réclamons, sans avoir été entendus jusqu'à présent, une prise en compte, au-delà d'un certain seuil, des dégâts subis par les propriétaires de parcelles dont la taille ne permet pas l'exercice du droit de chasse et les prive donc de tout pouvoir de négociation.

Pour ce qui concerne les sangliers, les choses ont subitement évolué récemment. Poussé par des campagnes agressives dans les médias dénonçant les abus constatés localement, le nouveau Ministre qui a entre autres la forêt dans ses attributions, Carlo Di Antonio¹, a annoncé son intention d'interdire le nourrissage. Dans un second temps, il a heureusement prévu des mesures transitoires de deux ans qui doivent être mises à profit pour éliminer les excès de densité et leurs effets sur la biodiversité. La position de NTF est de considérer que l'essence du nourrissage dissuasif doit être préservée. En clair, là où des dégâts sont constatés, un nourrissage doit pouvoir être pratiqué en toute période de l'année et ce, au moins pour une durée limitée.

Pour ce qui concerne le dossier des clôtures, une jurisprudence de plus en plus restrictive a vu le jour. NTF pense que l'interprétation de la loi est devenue excessive au point de voir condamner l'exercice de la chasse sur un territoire parce qu'un tronçon de clôture serait présent. A ce stade, c'est un attribut important du droit de propriété qui est ainsi menacé. Il est aujourd'hui nécessaire de revoir la loi ou, à tout le moins, de faire adopter une circulaire montrant clairement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

¹ Monsieur Carlo Di Antonio : Ministre wallon des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.



Enfin, en matière de **petit gibier** les temps sont mûrs pour trouver de nouvelles collaborations entre propriétaires, chasseurs et agriculteurs. La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et, en particulier, l'obligation de consacrer 7% des surfaces à la nature, pourrait inciter l'agriculteur à rencontrer les attentes à la fois de la conservation de la nature et des chasseurs et ce, en collaboration avec ces derniers. Nous pouvons aujourd'hui rêver de voir à nouveau nos plaines accueillir des populations sauvages de gibier, ce qui constitue le meilleur indicateur d'une nature retrouvée et l'indice d'un équilibre plus harmonieux entre l'activité agricole et notre espace rural.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

La certification forestière est de plus en plus une opportunité et deviendra sans doute avec le temps un passage obligé pour commercialiser ses bois de manière optimale.

Le PEFC a été introduit en Wallonie par l'action conjointe de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département Nature et Forêt. Ceci a permis aux acteurs concernés de prendre part directement aux décisions qui impactent la gestion forestière de ceux qui ont choisi d'être certifiés.

L'adhésion des propriétaires forestiers privés reste relativement faible en raison de l'absence de plus-value financière sensible du label pour le propriétaire. Il existe pourtant aujourd'hui un réel intérêt à améliorer et à faire reconnaître la gestion durable des forêts privées.

Il revient à NTF la mission de représenter les propriétaires privés du PEFC en Wallonie et à cet effet, de participer au groupe de travail PEFC Wallonie où se prennent les décisions relatives à la gestion de la certification. Une douzaine de réunions plénières ou thématiques se sont tenues cette année pour adapter les critères PEFC applicables aux échelons régionaux (plan de progrès) et à la propriété (charte), aux nouvelles normes définies par PEFC International. Elles seront d'application pour la période 2013-2018.

La plupart des modifications ont fait l'objet d'un consensus mais certaines ont été soumises au vote. Les thèmes les plus délicats ont été 'l'équilibre forêt-gibier' et l'accessibilité du public à certaines données des plans de gestions particuliers. Ceci s'explique par le large éventail des participants au 'forum' PEFC : représentants des propriétaires (publics, privés) et des gestionnaires, de la filière bois, du monde scientifique, des usagers de la forêt, de la société civile et des consommateurs, et des environnementalistes.



© Szaniszló Szóke



l'administration et maintenant de certains agriculteurs au bien-fondé des revendications portées par NTF.

LES TERRES AGRICOLES

COMMISSIONS DE FERMAGE

Parmi les dossiers agricoles de NTF, la fixation des coefficients de fermage a certainement été le fait marquant de l'année 2011. Alors que ces coefficients furent établis en consensus complet dès 2010 dans le nord du pays, en Wallonie, ils ont fait l'objet de négociations longues et déterminées entre les représentants des bailleurs et représentants des preneurs. Ils ont dû se réunir 4 fois pour aboutir en décembre à un résultat, certes loin des attentes justifiées des bailleurs, mais loin également de la diminution des loyers revendiquée au départ par les preneurs. L'augmentation obtenue préserve, en moyenne, les avancées de 2008 et corrige significativement des déviations historiques dans certaines régions agricoles.

Ce résultat a été obtenu grâce à la **remarquable cohérence de la représentation des bailleurs** que nous félicitons ici. La préparation et la coordination que notre association a pu leur assurer, ont porté leurs fruits. Enfin, soulignons également la perméabilité croissante du milieu politique, de

NTF a pu encore une fois démontrer l'efficacité de la fermeté et du **dialogue constructif** quel que soit l'attitude de l'interlocuteur. Mais les faits méritent une analyse plus profonde. Pour NTF, ils démontrent à l'envi que le cadre légal actuel a atteint ses limites. Force est de constater qu'indépendamment du résultat, et outre la débauche d'énergie et de temps investis par les négociateurs et l'administration, les premiers pénalisés sont encore une fois les propriétaires. L'absence de fixation de coefficients en temps opportun a ouvert une période de vide juridique qui a duré près d'un an. Dans ce contexte d'incertitude, l'envoi par le bailleur des courriers de demande de paiement des locations a été perturbé, entraînant dans beaucoup de cas, des courriers de régularisation voire des soldes encore ouverts à ce jour. Il est temps d'avoir le courage d'en tirer les leçons qui s'imposent et d'entamer une réflexion commune entre les partenaires du bail, indispensable pour éviter le renouvellement d'une telle crise. NTF s'y investit.

BAIL À FERME

Depuis plusieurs années déjà, NTF met en exergue les dérives iniques découlant, pour le bailleur, du cadre légal actuel de la loi sur le bail à ferme et de la jurisprudence en ce domaine. Il est évident que le bailleur est otage dans son partenariat avec le preneur.

Garantir la pérennité de l'activité agricole wallonne est un impératif de base de la politique de NTF. La valorisation de l'immobilier agricole en dépend directement. Un juste équilibre doit dès lors être rapidement retrouvé dans les rapports entre bailleur et preneur, équilibre délicat, certes, et nécessairement respectueux des impératifs de chacun. La négociation exceptionnellement rude des coefficients de fermage a été sur ce plan un révélateur : par la durée de la crise, elle a interpellé les citoyens et le milieu politique. Elle a suscité des rencontres nombreuses de NTF avec des parlementaires, avec d'autres associations agricoles concernées. Ces échanges révèlent une prise de conscience croissante de l'importance de la problématique immobilière agricole. NTF considère cette écoute comme un signe certain d'évolution des mentalités et l'estompement net de l'image d'Épinal du riche possédant face au pauvre exploitant. Nombre de citoyens prennent conscience que les rapports de force dans le contrat se sont depuis longtemps inversés.

Un fait majeur de cette année 2011 est également le constat, par de nombreux acteurs et décideurs, que le cadre légal actuel s'avère également paralysant et inhibiteur sur d'autres plans comme, par exemple, l'installation des jeunes et les possibilités de développement de certaines activités.

L'installation des jeunes est un paramètre déterminant pour l'avenir de notre économie agricole. Le cadre réglementaire actuel génère une telle rente de situation des preneurs installés de longue date qu'elle hypothèque même l'installation de leurs héritiers directs. Même dans ce cas de figure, s'installer devient téméraire. L'outil de travail « terres » représente plus de la moitié des capitaux nécessaires à l'activité. Hors situation exceptionnelle, aucun plan de carrière agricole ne peut être établi s'il veut intégrer l'achat de l'immobilier. Certaines mesures récentes démontrent que ce problème requiert impérativement une solution. Les héritiers d'agriculteurs bénéficient depuis peu d'une exonération de droits de succession s'ils garantissent

le bail de l'héritier qui reprend l'activité agricole. Cette mesure démontre à suffisance que le cadre locatif est LA VOIE à privilégier. Le bail permet au preneur de consacrer les moyens financiers à l'outil de travail non immobilier. Il évite, de plus, de fragiliser l'entreprise, élément particulièrement déterminant dans un cadre économique fortement influencé par les turbulences de marchés libéralisés et fiévreux. La mesure fiscale en question a cependant un impact très limité puisqu'elle ne concerne que les 30% de terres agricoles en faire-valoir direct. NTF veut, dans le même esprit, avec la même finalité, que l'engagement des autres partenaires de l'immobilier agricole soit pris en considération.

Autres éléments révélateurs émergents : **l'incapacité du cadre actuel de répondre à certaines évolutions.** Notre monde évolue. Les attentes de la société également. L'activité agricole se doit de pouvoir répondre à ces attentes. Et elle le fait très largement. Cependant, certaines opportunités sont verrouillées par la Loi sur le bail à ferme. Par exemple, la volonté de certains bailleurs de voir leurs biens gérés suivant certaines voies privilégiées (bio, haies, aménagements cynégétiques,...) est incompatible avec le cadre du bail actuel. Le bail environnemental permettant dans d'autres pays de trouver un terrain légal à des engagements consensuels est impossible dans les conditions de la loi actuelle. Par ailleurs, certaines voies de diversification s'avèrent également contrecarrées par ce cadre légal contraignant : la large réflexion actuelle sur l'agroforesterie est *de facto* limitée aux terres exploitées par un agriculteur propriétaire, soit moins de 30% des terres agricoles wallonnes. Dans le cadre locatif, pas d'issue pour le moment. Il faut se garder de croire que le mal peut être résolu par un savant montage définissant un cadre spécifique exceptionnel. Il faut revisiter la loi, avec prudence, certes, mais avec courage.

NTF a communiqué abondamment au cours de cette année, sur ces sujets par de multiples canaux et avec des interlocuteurs à tous niveaux. L'écoute de nos messages est incontestablement en évolution.

Or, un pas historique va être franchi : la compétence en ce domaine va quitter le giron fédéral pour **devenir une compétence régionale**. Le travail de NTF sera énorme dans les mois et les années qui viennent. La structuration du groupe de travail projetée par le Conseil sera précieuse. NTF a pleinement conscience que le dossier est sensible, les équilibres délicats. Il ne s'agit pas d'ouvrir témérairement une boîte de Pandore mais d'évaluer, entre partenaires économiques, les conditions de collaboration saine et garante de la pérennité de l'activité agricole wallonne dont les bailleurs sont des partenaires déterminants.



RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

A court terme, il s'agit du dossier le plus important pour les agriculteurs et donc aussi pour les propriétaires de terres agricoles. NTF suit les évolutions de très près avec ELO - European Landowners' Organization -, notre association européenne.

Deux aspects sont cruciaux : **le montant des aides et leur répartition au sein du pays.**

Pour mémoire, cette réforme doit entrer en vigueur dès 2014 : la Commission Européenne a publié en octobre 2011 sa proposition qui est actuellement débattue au parlement européen.

Quels sont les enjeux :

- **Budget disponible** : Le budget communautaire est sous pression des Etats membres. Malgré cela, une augmentation de 7% est indispensable pour faire face aux dépenses engagées. Le budget relatif à la PAC est actuellement de 38% et serait bloqué pour tendre vers un tiers en 2020. Il est néanmoins fort probable que des restrictions seront imposées.
- **Les deux piliers de la PAC sont sauvegardés.** Pour mémoire, le premier est directement payé par l'Europe, le second est cofinancé par les états membres et est optionnel, tant pour les Etats que pour les agriculteurs.

- Le premier pilier sera assorti, à concurrence de 30%, de **mesures environnementales** comportant l'obligation de dédier 7% de la surface à la biodiversité. La répartition des montants entre les deux piliers est encore inconnue. Une grosse pression visant à égaliser les paiements entre tous les pays est exercée par les nouveaux Etats membres qui, contrairement à la Belgique qui se situe au sommet des aides perçues, perçoivent des montants considérablement inférieurs. Une décroissance des montants perçus est ainsi inéluctable chez nous. Au sein des Etats membres, les paiements ne pourront plus avoir de référence historique et leur calcul à l'hectare cultivé devra progressivement être uniformisé selon les régions agricoles. Enfin, les paiements devront être réservés exclusivement aux « agriculteurs actifs », ce qui pourrait faire l'objet d'une liste noire excluant certaines activités tels les golfs ou les aéroports.
- Le second pilier ne fait pas l'objet de beaucoup de débats, les montants disponibles n'étant pas encore connus et la subsidiarité des Etats restant grande. Là aussi, les nouveaux Etats membres, Pologne en tête, exigent que les montants soient identiques pour tous, étant donné que les services environnementaux fournis sont identiques dans tous les pays.

Pour les propriétaires, **cette réforme peut aussi être une opportunité.** Par exemple, à l'occasion du passage au paiement identique à l'hectare, il serait logique que toute terre cultivée par un agriculteur donne droit au paiement unique. Par contre, des dispositions générales, comme celle visant les agriculteurs actifs, pourraient aussi donner lieu en Wallonie à des tentatives de réserver les paiements aux seuls agriculteurs familiaux traditionnels ce qui pourrait pénaliser de nombreux membres qui ont opté pour une gestion active de leurs biens.



VOIRIE VICINALE

En décembre 2010, le Parlement Wallon décidait de supprimer l'imprescriptibilité vicinale prévue dans la loi de 1841. En mars 2011, NTF obtenait d'être entendue par la Commission Ruralité du Parlement : elle y faisait part de son désaccord sur l'absence de consultation des propriétaires et agriculteurs sur cette initiative ainsi que sur les propositions de modification du cadre légal de la voirie vicinale émanant de différentes associations. La conférence de Maître Bernard Paques, tenue à l'occasion de notre Assemblée de juin 2011, a fait un état des lieux complet et inquiétant de ce dossier.

Dans la foulée de cette première modification de la loi de 1841, le Parlement Wallon a également décidé de revoir la loi de 1841 et d'actualiser l'Atlas des sentiers et chemins vicinaux. Dans un but de cohérence, le Gouvernement de la Région Wallonne a décidé de profiter de ce travail pour l'étendre à la voirie non reprise à l'Atlas, dite « voirie innommée ». Il a constitué un groupe de travail rassemblant à la fois les

nombreuses associations de promotion de la circulation lente, les propriétaires représentés par NTF, les agriculteurs représentés par la FWA, les Provinces, l'Union des Villes et des Communes, plusieurs services de l'Administration régionale concernés, le Cadastre, ... Ce groupe de travail a pour fonction de documenter le Gouvernement sur les convergences et divergences entre les acteurs ainsi que d'inventorier les diverses solutions possibles.

La technique de consultation en limite la productivité : la pléthore d'intervenants est peu propice aux échanges constructifs. Ces réunions sont cependant une opportunité de contacts multiples qui, avec le temps, permettent une compréhension mutuelle progressive et un dépassement - certes difficile - d'a priori.

Un des grands mérites de ces réunions a été de confronter les acteurs à la réalité, tant sur le plan juridique que sur le plan pratique. A la lumière des multiples compétences réunies, le dossier a révélé sa complexité et le caractère titanesque de l'entreprise. A titre d'exemple, une voirie peut relever de 7 statuts différents sur le plan légal. En outre, la confrontation de l'Atlas avec la réalité des faits interpelle non seulement sur le sujet des sentiers et chemins, mais soulève, surtout en zone urbanisée, une quantité énorme de problèmes de variation de largeurs de voiries, de bâtis et empiètement divers à régulariser, ... De plus, l'entreprise nécessite une méthodologie de communication harmonisée entre les différentes administrations, régionales mais également fédérales.

Dans ce contexte, la convergence de vue entre NTF et la FWA s'est affirmée. Certains axes communs ont été identifiés comme l'opposition nette à une « réserve foncière » absolue à laquelle serait versé tout tracé disparu de fait, et dont la quasi-totalité relève du droit acquis de prescription trentenaire. Un autre axe commun est la volonté de privilégier les solutions consensuelles rencontrant les impératifs du gestionnaire, et d'étudier leur contractualisation. Grâce aux compétences juridiques du service d'étude de la FWA, un projet alternatif a pu être dégagé et proposé. Ce projet a reçu le soutien, non seulement de NTF, mais également de la Fedix, la fédération des carriers.

NTF s'implique avec énergie au sein de ce front commun des gestionnaires afin de garantir les droits acquis des propriétaires. NTF veut également défendre une méthodologie alternative au litige, qui, dans certains cas précis, permet une contractualisation claire, sûre et garante de la convivialité rurale traditionnelle.





ENERGIES RENOUVELABLES

Durant l'année écoulée, le gouvernement wallon, sur proposition du Ministre J.-M. Nollet³ a décidé du principe d'un **développement ambitieux** des énergies renouvelables. L'objectif fixé est important : à l'horizon de 2020, 37,9% de l'électricité consommée en Wallonie devra être de l'électricité verte produite sur le sol wallon. Ceci correspond à 20% de la consommation totale d'énergie de la Région. Il faut rappeler que cet engagement va bien au-delà des obligations européennes qui sont de 13% pour la Belgique. Les conséquences de ce choix sont importantes.

Pour ce qui concerne directement les propriétaires ruraux, deux points sont à relever.

BIOMASSE

Une des sources renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité est la biomasse. Celle-ci va subir, dans les années à venir, **une forte pression** en raison d'une consommation accrue. Les marchés traditionnels du bois seront très fortement impactés par cette situation. Rappelons que, déjà actuellement, les seules centrales électriques belges en fonctionnement ou en construction consommeront en régime 3.500.000 tonnes de bois, soit un montant qui approche la production du pays. La majeure partie de ce volume est aujourd'hui importé mais, dès à présent, des grumes sont déchiquetées chez nous pour répondre à cette demande. NTF suit ces évolutions par sa participation aux conseils d'administration de Valbiom et de l'Office Economique Wallon du Bois dans le souci permanent de la durabilité de la filière bois.

EOLIEN

Le gouvernement entend atteindre largement ses objectifs par le recours à l'énergie éolienne. En effet, il est prévu d'implanter près de 800 éoliennes nouvelles d'ici 2020, soit ... deux éoliennes chaque semaine. Trois décisions doivent être prises : le cadre éolien, une carte positive des implantations et un décret donnant un caractère d'intérêt public aux projets.

Une décision de principe a été prise en décembre 2011 concernant le cadre de référence pour l'implantation des éoliennes. Les principes sont décrits en détails, retenons que les implantations seront prioritairement regroupées et ne pourront pas se faire en forêt. La carte positive, qui reprendra précisément les zones retenues qui feront l'objet d'appels à projet, est toujours inconnue à ce jour.

Un décret devrait être déposé au parlement wallon à la fin de cette année. Il est prévu de donner un **caractère d'intérêt public** à ces implantations, dans le but annoncé de faciliter le parcours administratif des projets et d'éviter la spéculation foncière. Sans le dire explicitement, les effets recherchés pourraient retirer aux propriétaires leur capacité à négocier avec les promoteurs et donc, leur faculté à refuser une implantation chez eux. Nous sommes bien entendu très attentifs à cette évolution que nous jugeons tout à fait inutile : en effet, les difficultés rencontrées pour l'implantation d'un projet sont nombreuses mais ne découlent certainement pas de l'opposition des propriétaires directement concernés.

³ Jean Marc Nollet : ministre wallon du développement durable et de la fonction publique, ministre communautaire de la fonction publique, de la recherche et de l'accueil de l'enfance.

Nos **PARTENAIRES** : témoignages



La Fédération Inter-Environnement Wallonie a inscrit dans ses pratiques, de longue date, la recherche de contacts et de consensus avec les différents acteurs de la ruralité. Le dossier N2000 s'est avéré être un terrain particulièrement fertile pour tester les enjeux d'une telle démarche.

La Commission européenne communique abondamment sur la philosophie qu'elle entend développer dans le cadre de ces deux Directives : protéger des espèces et des habitats naturels à l'échelle de tout un continent tout en maintenant voire en développant au sein de ces périmètres une activité économique et en veillant à la dimension sociale et culturelle qui puisse s'activer dans les sites.

Chacun des 27 Etats membres avait pour tâche de décliner, dans sa législation nationale (ou régionale), les conditions nécessaires et suffisantes pour garantir le plein épanouissement des termes de ces deux Directives. Il est intéressant d'analyser la façon dont chaque Etat membre a choisi de se placer sur un large curseur allant

de la contrainte légale à l'incitatif pure en passant par des modalités diverses de subventions compensatoires.

En Région wallonne, la démarche fut très largement basée sur deux axes : une approche scientifique très fine traduite dans un cadre légal très complexe.

C'est cette double mouture qui fut présentée par le politique aux acteurs de la ruralité, il y a près de cinq ans déjà : propriétaires publics (UVCW), privés (NTF), agriculteurs (FWA) et environnementalistes (IEW).

Assez rapidement, sans doute pour des raisons partiellement différentes, tous ces acteurs ont pourtant trouvé un intérêt commun à une simplification importante du système proposé et à un recentrage vers deux axes majeurs et trop longtemps absents dans la démarche wallonne sur ce dossier :

- la participation active des acteurs de la ruralité à la détermination des bases de N2000 considéré comme un vrai projet de société
- une communication de proximité et une prise en compte réelle des attentes des acteurs de terrain directement concernés demain par la mise en œuvre de N2000.

Le ministre en charge de ce dossier a reconnu la pertinence de cette approche en validant l'idée de création d'un Forum réunissant ces quatre acteurs et en encourageant leur rassemblement au sein d'une Asbl Naturawal.

Le pari n'était pas gagné d'avance. Il s'agissait pour ces quatre acteurs, d'horizons et de vision parfois très éloignés, de trouver en leur sein des voies de consensus qui n'appauvrissent pas la position de chacun mais visent plutôt à la conforter, à la rendre plus durable.

L'exercice fut long, mobilisa une énergie conséquente et n'évita pas les embûches tant externes qu'internes à chacune de ces quatre structures.

Au cours de ces centaines d'heures de réunions, une confiance et un respect réciproque s'installèrent pourtant entre ces acteurs ainsi que la conviction que les simplifications apportées au système le rendaient plus praticable sur le terrain et plus durable pour les différents acteurs.

Ces quatre acteurs ont affiché une volonté de rendre la conservation de la nature accessible et compréhensible pour tous mais également d'affirmer que la gestion durable de la ruralité ne peut se faire qu'entre acteurs respectueux et en confiance.

Forts de ces échanges au sein du Forum, ces quatre acteurs se sont retrouvés au sein de l'Asbl Naturawal. Le personnel de cette Asbl a développé une expertise unanimement reconnue, un travail d'information et de communication de grande proximité avec tous les acteurs de terrain et une volonté constante de travail en synergie avec toutes les administrations.

Cette démarche de participation active de la société civile à la mise en œuvre de N2000 est saluée et donnée en exemple par la Commission européenne qui y voit une garantie d'acceptabilité durable des enjeux des deux Directives. « L'expérience wallonne » commence à percoler dans d'autres Etats membres.

La démarche entamée par ces quatre acteurs tend à prouver qu'une vision de la ruralité peut se construire en commun. Elle prouve également qu'une trop grande sectorialisation au sein de la ruralité : forêt, agriculture, conservation de la nature n'a plus guère de sens face à des enjeux très intimement liés. Pour réussir, une telle démarche nécessite le respect des partenaires et une confiance réciproque nourrie tout en garantissant à chaque acteur sa totale autonomie au sein de sa sphère propre.

Sans doute d'autres dossiers liés à la ruralité gagneraient-ils à être abordés de façon similaire.



Gérard Jadoul
Président d'IEW, Inter Environnement Wallonie



C'est sur recommandation du Ministre Benoît Lutgen, que la FWA, NTF, IEW et l'UVCW, réunis au sein d'un forum, ont accepté de mener

une concertation sur la problématique relative à la mise en œuvre du dossier Natura 2000.

Nous avons abordé cette démarche avec prudence dans la mesure où la FWA a toujours défendu ses positions vis-à-vis des pouvoirs publics en pleine autonomie. De plus, nous ne pouvions accepter que cette manière de concerter voire de négocier avec les pouvoirs publics exonère ces derniers des responsabilités et des choix politiques finaux qui leurs incombent.

Avec le recul et la création de l'ASBL d'encadrement Naturawal, nous considérons que la démarche a été, et reste globalement positive. De fait, la concertation au sein du forum a permis, non seulement de mieux se connaître, de mieux percevoir les priorités de chacun, mais surtout de dégager des consensus acceptables par tous et une approche de terrain pragmatique en contrepoint des approches quelquefois idéologiques et irréalistes de certains représentants des pouvoirs publics. Dans ce dossier en particulier, nous avons tous intérêt à être des partenaires objectifs ce qui n'empêche pas pour autant que nous fassions valoir les sensibilités qui nous distinguent.

Dans le prolongement de l'expérience commune vécue au travers du dossier Natura 2000, NTF et la FWA ont spontanément partagés leurs préoccupations sur le dossier visant la problématique des chemins et sentiers. Partageant nos expériences et avec l'appui du service juridique de la Fédération, nous avons proposé un projet de décret commun « FWA – NTF » susceptible de rencontrer les attentes des parties concernées. Plus d'une fois, c'est ensemble que nous avons tenté de convaincre les parlementaires wallons du bien-fondé de notre approche.

Sans préjuger des dossiers sur lesquels NTF et la FWA seraient amenés à se concerter à l'avenir, il est clair pour la FWA qu'elle conservera sa pleine autonomie.

A la lumière de l'expérience vécue au sein du Forum ou lors de démarches bilatérales, nous nous félicitons que la FWA ait toujours conservé sa pleine liberté de point de vue et d'expression... ce qui en principe doit avoir été également le cas pour chacun des autres partenaires.



René Ladouce
Président de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)

Les **INTERLOCUTEURS** ont la parole

© Eyben



Les sites Natura 2000 de la Région wallonne représentent les espaces naturels les plus remarquables de la Région et contribuent à un réseau qui couvre aujourd'hui 18% du territoire terrestre de l'Union européenne. Vu son ampleur, l'ensemble des sites formant le réseau Natura 2000 wallon (240 sites, un peu plus de 220.000 Ha, 13% du territoire régional) concerne un nombre considérable de propriétaires et acteurs ruraux.

Parmi ces milieux remarquables, il en est beaucoup qui ont conservé leurs richesses biologiques grâce à une gestion respectueuse de celles-ci. Mais il en est d'autres, en particulier les milieux humides, qui se sont fortement dégradés suite à des pratiques qui ont mené à une banalisation de leur diversité faunistique et floristique.

Natura 2000 vise à assurer le maintien ou la restauration dans un bon état de conservation d'une série d'habitats et d'espèces caractéristiques de l'Union européenne. La phase de désignation est maintenant presque clôturée. Il reste à prendre les mesures de gestion nécessaires pour atteindre l'objectif européen décliné au niveau national ou régional. Cette étape cruciale ne pourra réussir qu'avec la pleine participation de tous les acteurs concernés : autorités publiques, environnementalistes, scientifiques, propriétaires et gestionnaires. Les mesures de gestion adéquates doivent être prises avec les acteurs de terrain au niveau approprié (région, groupe de sites, site) sur base d'un diagnostic scientifique. Elles ne sont pas uniformes. Si certaines mesures sont exclusives de tout type d'exploitation, la plupart sont parfaitement compatibles avec une gestion agricole, forestière, piscicole, cynégétique ou touristique adaptée.

Je suis convaincue que la réussite de Natura 2000 passera par l'appropriation de ce projet par les acteurs et le développement d'une fierté d'appartenir au réseau. Valoriser les bons exemples de gestion, former, apporter un

soutien technique et parfois financier, se parler pour mieux identifier les limites du possible, se remettre en question et évoluer... sont autant de garantie de succès. Natura 2000 offre l'opportunité à tous les acteurs concernés de découvrir de nouveaux horizons et d'investiguer d'autres modes de gestion afin de valoriser les services écosystémiques procurés à la société par les gestionnaires de sites Natura 2000.

Je salue l'initiative des acteurs ruraux et, en particulier des propriétaires ruraux, qui se sont regroupés dans la plateforme Naturawal pour expliquer et trouver les bons moyens de mise en œuvre de Natura 2000. L'intégration des environnementalistes dans ce type de plateforme est une initiative novatrice que je soutiens. Je suis convaincue que l'engagement des acteurs ruraux dans une démarche proactive plutôt que défensive vis-à-vis de Natura 2000 permettra d'avancer dans la quête de solutions à la fois réalistes et conformes à l'esprit des directives Habitats et Oiseaux.



Pia Bucella
Directeur Nature, Biodiversité et Utilisation des Sols,
DG Environnement, Commission européenne



La mise en place de Natura 2000 est un défi majeur relevé par la Région Wallonne. Cette opération implique la mise en œuvre de mesures dont certaines ne sont pas neutres sur la gestion et le revenu. Un axe essentiel est donc l'accessibilité des acteurs impactés aux dédommagements prévus dans le cadre des accords intervenus. Le Département des Aides a reçu cette mission et a adapté ses procédures et outils cartographiques existant pour le secteur agricole.

Par contre, le secteur forestier, par ses nombreuses spécificités et particularités, représentait une donnée nouvelle majeure. Le DA a, dès lors, consacré énormément d'énergie à investiguer ce secteur nouveau pour elle et à créer les outils adaptés. Dans ce contexte, la DA a accepté l'offre de service de NTF et a eu recours à ses compétences pour plusieurs missions. La première a été la collaboration auprès des différents services pour garantir une adaptation optimale des procédures existantes aux spécificités forestières. Dès 2010, des tests ont été réalisés avec la collaboration de NTF. En 2011 et 2012, comme d'autres acteurs du secteur, NTF a assuré une assistance aux gestionnaires forestiers pour assimiler les procédures de demandes d'aide. Ce travail a eu un double effet : il a accompagné ces nouveaux acteurs identifiés par nos services et réduit les cas de non-conformité. Enfin, NTF communique régulièrement des suggestions d'amélioration pour l'avenir.

L'Administration des aides apprécie cette collaboration profitable à tous.

Alain Istasse
Inspecteur Général
Département des Aides
Service Public de Wallonie.

En quelques années NTF est parvenu à s'imposer comme représentant incontournable des propriétaires dans les négociations avec l'administration.

CODE FORESTIER

On ne peut que se réjouir des résultats obtenus lors de la finalisation du code forestier. Ce code a permis de garantir l'équilibre entre les trois piliers du développement durable. L'un des points majeurs est sans conteste la préservation du capital producteur, notamment par l'exonération des droits de succession sur les bois sur pieds. L'écologie et le social ont également gagné leur lettre de noblesse dans un subtil équilibre garantissant la rentabilité de la forêt.

NATURA 2000

La complexité du dossier Natura 2000 est perceptible dans l'ensemble des pays de l'UE et aucun n'a atteint aujourd'hui les objectifs fixés par la Commission. Le dialogue constructif réunissant la Fédération Wallonne de l'Agriculture, Inter-Environnement Wallonie, l'Union des Villes et des Communes, NTF et l'administration a permis de faire évoluer progressivement ce dossier vers une simplification plus grande des règles. NTF est sans conteste l'acteur majeur en matière forestière et le montant des indemnités et subventions acquis au profit des propriétaires a nettement dépassé les propositions de départ de l'administration.

CONSEIL SUPÉRIEUR ET ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Aujourd'hui par les qualités de ses responsables, NTF assure la présidence du Conseil Supérieur Wallon des Forêts et de la Filière Bois. NTF, en sachant prendre suffisamment de recul, prend en compte les différentes sensibilités de cette filière et apporte un concours prépondérant à l'élaboration des avis équilibrés à destination du ministre ayant les forêts dans ses attributions.

Le dossier de l'équilibre forêt-gibier est aujourd'hui en pleine discussion. NTF a pris avant tout le parti de la défense du patrimoine forestier car trop de propriétaires aujourd'hui sont découragés par les échecs successifs de leur plantation, le surcoût des protections nécessaires,

la perte de valeur des bois écorcés, qui mettent à mal la rentabilité forestière.

Cette position est également en phase avec l'absolue nécessité de préserver notre biodiversité contre les agressions d'une population de gibier excessive qui ne bénéficie qu'à un petit groupe de chasseurs ayant « oublié » les principes d'une chasse éthique.

VOIRIES VICINALES

L'administration ne peut que regretter la position trop ferme d'NTF contre la réouverture de certaines voiries vicinales, alors qu'il s'agit bien d'un patrimoine commun inaliénable.

Malgré des positions parfois très différentes, une grande confiance entre NTF et l'administration a pu progressivement se forger. Elle est le gage d'une compréhension mutuelle des missions de chacun dans un esprit de dialogue assurant une vision équilibrée des solutions proposées au monde politique.



Dr. Ir. Philippe Blerot
Inspecteur général
Département de la Nature et des Forêts
Service Public de Wallonie.

LES COMMISSIONS PROVINCIALES DES FERMAGES

Le 5 décembre 2011, un accord était enfin conclu, avec plus d'un an de retard sur l'échéance légale entre preneurs et bailleurs pour fixer les coefficients des fermages de la période 2011-2013 conformément au prescrit de la Loi du 4 novembre 1969 telle que modifiée limitant les fermages.

Un accord avait déjà été conclu pour les terres et bâtiments en province de Luxembourg avec ... une ardeur d'avance, dès le 26 avril 2011.

Arrêtés pour une période de trois ans, les coefficients des fermages permettant la fixation des fermages sont un garant de sécurité juridique dans les relations entre les bailleurs et les preneurs.

Ils sont fixés par des Commissions provinciales des fermages composées de trois représentants des bailleurs et de trois représentants des preneurs sous la présidence d'un fonctionnaire de l'administration wallonne.

En tant que Président, ma mission a été de veiller au respect de la loi, d'assurer des débats libres et sereins et de rapprocher des points de vue qui s'avéraient très éloignés l'un de l'autre entre l'attente des bailleurs et les craintes des preneurs.

Cette distance entre bailleurs et preneurs est indicatrice de l'inquiétude face à l'évolution de plus en plus erratique des revenus agricoles et l'évolution des charges des propriétaires en constante augmentation. Ceci a rendu plus difficiles les négociations entre représentants des preneurs et des bailleurs. Celles-ci se sont tenues cependant dans le respect mutuel et de manière courtoise.

Si un accord a été finalement obtenu, nous nous devons de tirer quelques leçons de la longueur mais surtout de la teneur des débats.

Chaque partie a reconnu que le monde agricole a besoin de propriétaires qui mettent à sa disposition un capital foncier qu'il lui serait impossible d'investir, particulièrement dans notre paysage périurbain où la pression foncière s'accroît d'année en année et où les usagers du sol sont concurrents pour un facteur de production limité.

Il est évident aussi que le monde agricole a besoin d'une grande stabilité, sachant que ses cycles de production sont longs et que les charges d'investissement ne sont supportables que sur des périodes allant jusqu'à la durée d'une génération.

Mais il n'en est pas moins évident que le propriétaire a besoin d'une certaine liberté de gestion de son capital investi, souhaite une rémunération de son capital, concurrentielle avec celle d'autres investissements et demande des facilités de transfert entre génération.

Tout en restant particulièrement prudents sur les modalités, tous ont admis que la loi telle qu'elle existe n'est plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui : politique agricole européenne réformée, pression foncière renforcée, situation économique et paysages financiers spéculatifs, fiscalité, ...

Tous convenaient de la prudence à avoir en la matière : il y aura lieu, en effet, d'appréhender toutes les conséquences possibles, y compris perverses, qu'une réforme mal réfléchie pourrait entraîner tant pour les bailleurs que les preneurs.

Toutefois, la régionalisation prévue de la compétence légale se présente comme une opportunité.

L'esprit de concertation qui a existé au sein des commissions provinciales des fermages devrait soutenir la réflexion qu'il faudra nécessairement mener.



Ir. Jean Marot
Inspecteur général
Département du Développement
Président des Commissions provinciales des fermages



Les sentiers, enjeux de piste

Les sentiers, ne sont-ils que des lieux pleins de charme où l'on se souhaite que passer ? C'est ce que pensent certains, mais, même au-delà et dans le vent, un pas après l'autre, on y découvre l'espace que l'on acquiert et où l'on se fait, on s'habitue, puis obscurcit les sentiers et l'on jette le dévolu au cœur de leurs chemins. Centre ceux qui veulent les rendre imprégnables, NTF envoie le pas à la PNA, tout en montrant, afin de prendre en compte le respect d'une nature qui est essentielle pour tous les acteurs.



Communication

Aujourd'hui, dans un monde où la communication est essentielle, une association comme NTF se doit d'être vue, entendue et reconnue tant par ses membres, que par l'ensemble des interlocuteurs qui légitiment ses actions. Pour être crédible, il ne suffit plus de faire, il faut aussi faire savoir. C'est donc dans cette optique qu'ont été initiés divers outils de communication vers nos membres. En outre, des actions de visibilité des travaux de NTF et des prises de position de l'association vis-à-vis de l'extérieur ont été menées avec succès.

INFORMATION ET SERVICE À NOS MEMBRES :

- depuis mars 2011, 14 Flash Infos vous ont informés des moments stratégiques des dossiers que NTF traite au profit des propriétaires ruraux ; un site internet a été mis en chantier et sera opérationnel mi-2012 ;
- plusieurs articles sur l'agroforesterie, Natura 2000, le bail

- à ferme ou les coefficients de fermage sont parus dans Silva Belgica ;
- l'organisation de notre Assemblée Générale annuelle, résumée ci-dessous ;
- vos demandes individuelles de membre sont traitées au téléphone ou par courrier, qu'il s'agisse d'une question sur votre affiliation, d'une demande d'éclaircissement sur un dossier Natura 2000, d'un problème de bail à ferme ou autres ;
- NTF a accueilli membres et non-membres sur son stand à Libramont (voir page suivante)

Et parce qu'accroître le nombre de ses membres garantit à NTF une meilleure représentativité et donc, un poids plus important vis-à-vis des autorités et interlocuteurs lors des négociations, une prospection active s'opère tout au long de l'année. Ceci exige non seulement la constitution, la qualification et la gestion quotidienne d'une base de données de membres et contacts, mais également la rédaction de nombreux courriers et la réalisation de documents présentant l'association : le Rapport annuel d'activités envoyé à tous les membres, mais également un folder présentant les acquis et objectifs de NTF.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

17 juin 2011

Le professionnalisme d'une structure comme la nôtre passe également par son investissement dans différentes manifestations et les réseaux du secteur. C'est ainsi que NTF assure une présence active au sein du **Réseau wallon de Développement Rural** qui lui permet de détecter des opportunités, synergies ou manques et de tisser des liens plus informels avec tous les autres acteurs de la ruralité. Partage de compétences qui s'opère également à travers l'organisation des **Rencontres Filière Bois** qui se déroulent chaque année lors du Salon Bois & Habitat, à Namur.

RENCONTRES FILIÈRE BOIS

28 mars 2011 : « All over the world : 6 continents, 6 filières... »

Est-il encore besoin de présenter les Rencontres Filière Bois, un événement qui, depuis 6 ans, rassemble plus de 350 participants et qui a tendu le micro à des intervenants du calibre de Jean-Pascal van Ypersele, Alain Hubert, Claude Javaux, Jean-Pierre Delwart et bien d'autres personnalités du monde du bois et de la forêt. Ces « Rencontres » poursuivent un double objectif :

- elles tâchent de mieux faire connaître la filière et son fonctionnement à un public assez large
- elles participent, par une meilleure circulation de l'information à un surcroît de cohésion au sein du secteur forêt-bois.

Présentées et rythmées par Michel Leconte (journaliste reconnu de la RTBF), étoffées par des intervenants d'envergure venus des '6' continents de la planète, ces 6^{èmes} Rencontres de la filière Bois ont résolument pris de la hauteur. Elles ont permis de voir la filière bois belge telle qu'elle est avant tout : un élément indissociable d'un ensemble complexe. Car pour une entreprise, faire des choix stratégiques judicieux exige de connaître les grandes tendances qui détermineront l'évolution des marchés au niveau international.

Et pour illustrer comment la forêt et le bois se mêlent à la vie des peuples, loin de toute stratégie technico-économique, Philippe Lambillon, le « Bourlingueur » bien connu des téléspectateurs de la RTBF a fait le récit d'anecdotes vécues sur tous les chemins de traverse de la planète.

Pour la deuxième année consécutive, les Moulins de Beez ont accueilli l'Assemblée Générale annuelle de NTF. Notre orateur invité, Maître Bernard Paques, avocat au barreau de Namur et Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, y a fait un exposé brillant sur le thème « Lois, Urbanisme et propriété rurale ». L'assemblée s'était déplacée en nombre pour venir écouter cette intervention passionnante sur la double thématique de la voirie vicinale d'une part, et de la construction en milieu forestier et agricole, d'autre part. Grand spécialiste du sujet, Maître B. Paques a tenu son auditoire en haleine pendant une heure et demie, répondant ensuite aux questions individuelles durant le cocktail dînatoire clôturant la soirée.

Le « Comptoir Foncier de Huy » a apporté son plein soutien financier à l'événement.

LIBRAMONT

Du 22 au 25 juillet 2011 : Champ de Foire

Le thème de la 77^e édition de la Foire de Libramont était forestier. Sous le slogan « Maison passive, forêt passion », la Foire présentait les exceptionnelles possibilités économiques qu'offre une relation entre l'homme et la nature empreinte de bon sens. NTF ne pouvait que s'y retrouver puisque les objectifs de la Foire rejoignaient le fondement de notre démarche : faire reconnaître et respecter le rôle d'acteurs économiques des propriétaires ruraux et garantir par ce fait le développement économique durable des espaces ruraux. C'est donc mue par son esprit de dialogue et de services que NTF s'est, une fois encore, investie pour faire de ce rendez-vous incontournable avec nos membres et tous les acteurs de la ruralité, une pleine réussite.

LES MEDIAS :

REVUE DE PRESSE

Communiquer sur les nombreux dossiers traités par NTF et les succès engrangés ne peut se limiter aux membres. D'autres cibles sont essentielles pour assurer une visibilité et améliorer la notoriété de l'association: la presse constitue ainsi un des canaux de communication stratégiques. Entretenir et élargir les contacts avec la presse permet dès lors de valoriser le travail de NTF et lui assure une mise en visibilité auprès du grand public. Grâce au travail effectué, et à ses compétences reconnues, NTF se singularise et devient une référence pour la Presse qui sollicite de plus en plus spontanément l'association dans tous les dossiers qui touchent à la propriété rurale.

La revue de Presse qui suit en témoigne :

Articles parus dans la presse quotidienne francophone :

Coefficients de fermage et bail à ferme :

- 2011-12-07 - La Libre - « Accord sur les fermages » (p.32)
- 2011-11-07 - La Libre - « Des baux façon région » (p. 5)
- 2011-11-05 - Vers l'Avenir - « Blocage sur le loyer des terres agricoles » (1^{er} couverture) + « Terrains agricoles : loyers embourbés » (pp2, 3)
- 2011-10-29 - La Libre - « La Wallonie en panne de coefficients de fermage » (p 26)

Natura 2000 :

- 2011-06-07 - Plein Champ - « Natura 2000 : report des enquêtes publiques »
- 2011-05-31 - Le Soir - « Natura 2000 : Lutgen ne transige pas »
- 2011-05-30 - Le Soir - « L'administration riposte à Lutgen »
- 2011-05-26 - Le Soir - « Natura 2000 trébuche »
- 2011-05-26 - Vers l'Avenir - « Des fonctionnaires plombent Natura 2000 » (p.4)

Agriculture :

- 2011-06-30 - La Libre - « Agriculture & Innovation : 6 experts témoignent » (p. 7 du supplément)
- 2011-05-23 - La Libre - « La confiance retrouvée des agriculteurs » (pp. 24, 25)

Forêts :

- 2011-03-02 - Vers l'Avenir - « Les forêts de chez nous : des hommes et des femmes au service de la forêt » (supplément pages centrales)

Radio & télévision:

- Interview du président de NTF sur les coefficients de fermage - JT de Bel RTL - 05-11-2011
- Interview du président de NTF sur les coefficients fermages - JT de RTBF - 11-2011

Divers :

- article sur la petite propriété forestière - Les Infos de RND Valbois

INTERNET

Internet est devenu un canal de communication incontournable. Forte de ce constat, NTF a décidé de se doter d'un site digne de ce nom. Le cahier des charges défini et le prestataire choisi, le travail de création du site a pu être initié. Il sera finalisé dans le courant de 2012 pour mieux servir nos membres et participer à un meilleur partage de l'information sur tous les dossiers dans lesquels l'association s'investit.

www.ntf.be



Vie de l'ASSOCIATION

ORGANIGRAMME



ETIENNE SNYERS

PRÉSIDENT

etienne.snyers@ntf.be



XAVIER DE MUNCK

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

xavier.demunck@ntf.be



JACQUES DE THYSEBAERT

TRÉSORIER

j.dethysebaert@srfb-kbbm.be



SYLVIE EYBEN

RESPONSABLE COMMUNICATION

sylvie.eyben@ntf.be



SIMON-PIERRE DUMONT

CHARGÉ DE MISSION NATURA 2000

sp.dumont@ntf.be

RÉFLEXION SUR LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

Rencontrer des problèmes et les résoudre sont le lot, un jour ou l'autre, de tout propriétaire. Les dossiers liés à la propriété rurale sont souvent très particuliers par la multiplicité des législations à prendre en compte (Loi sur le bail à ferme, PAC, Cwatupe, Code forestier, Code rural, ...), par les interlocuteurs spécifiques à identifier (administrations compétentes,

avocats, experts, ...), par les conséquences parfois lourdes de démarches non adaptées. De nombreux propriétaires ruraux découvrent auprès de NTF des compétences en ces domaines et font appel à elle pour les accompagner dans le traitement de leurs démarches. Prenant en compte la petite taille de l'équipe active et le budget modeste de l'association par rapport aux indispensables tâches de représentation et de contact actuelles, le Conseil d'Administration a entrepris une réflexion sur la manière la plus adéquate de répondre à ces demandes de services débordant du cadre financier de la cotisation annuelle.

AVEC LE SOUTIEN DE :



Petercam



Comptoir Foncier
VENTE EXPERTISE GESTION

**VOUS GÉREZ
ACTIVEMENT
VOS ACTIFS FORESTIERS
ET VOS TERRES.
NOUS AVONS
LA MÊME APPROCHE
POUR LES AUTRES
TYPES D'ACTIFS
QUI NOUS SONT CONFIÉS.**

Anvers
Bruxelles
Gand

Hasselt
Knokke
Liège

Louvain
Roulers
Wavre